

Mise au point du secrétaire du Comité d'Établissement du pôle Nord-Ouest

Bonjour,

La CFDT a diffusé ce mardi 6 décembre à l'ensemble des salariés de l'entreprise, une déclaration des élus CFDT-SNJ-SUD du Pôle Nord-Ouest de France 3, qui laisse penser qu'il s'agit de l'avis du CE sur la réorganisation du réseau régional.

Cette initiative est de nature à induire les salariés en erreur. En réalité, il s'agit d'une expression syndicale, elle n'engage pas la majorité du CE France 3 Nord-Ouest qui a rendu un avis, certes négatif ([voir ci-dessous](#)), mais différent de celui qui a été adressé à l'ensemble des salariés.

Au-delà de toute polémique, je souhaite que les faits soient rétablis dans leur réalité.

Rennes, le 6 décembre 2016

Jean-Hervé Guilcher,
Secrétaire du CE du Pôle Nord-Ouest



Avis du CE France 3 Nord-Ouest sur la réorganisation du réseau régional de France 3

Six ans après une réforme majeure qui a restructuré le réseau régional de France 3, la direction de France Télévisions souhaite à nouveau modifier l'organisation afin de coller à la réforme politique des régions.

Cette nouvelle réorganisation est mise en place à moins de six mois d'une vraisemblable alternance politique, qui pourrait rebattre les cartes : le candidat de la droite, François Fillon a déjà annoncé qu'il voulait revenir sur le nouveau découpage administratif.

Dès lors, est-il opportun de prendre le risque d'une restructuration qui en entrainerait une autre dans quelques mois ? Les élus mettent en garde la direction contre le syndrome de la réforme permanente qui gangrène cette entreprise et l'invitent à surseoir à ce projet.

Dans le Nord-Ouest, les salariés ont beaucoup souffert de la mise en place des pôles de gouvernance. A coup de mutualisations et d'économies, l'activité régionale s'en est trouvée rétrécie, la télévision publique a brouillé son identité en s'éloignant de la proximité. Les salariés ont vécu une perte de sens au travail et un accroissement majeur de la productivité, au détriment de la qualité.

Aujourd'hui, la direction remet en cause les pôles – sans pour autant en présenter le bilan concret et détaillé – mais elle maintient un certain nombre des fonctions polaires qui ont le plus contribué aux économies et à la réduction d'activité.

Le projet présenté aux élus entérine un grand déséquilibre territorial et structurel entre les régions. Ainsi, les petites directions régionales de l'actuel Pôle Nord-Ouest se retrouveront dans le réseau face à d'immenses directions comme la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie ou le Grand-Est, qui comptent chacune deux ou trois antennes.

Alors que le projet met en avant l'autonomie éditoriale et budgétaire des futurs directeurs régionaux, les élus du CE France 3 Nord-Ouest redoutent au contraire une centralisation accrue. Cette crainte se voit renforcée par le contenu de la note d'intention remise dans le cadre de la négociation sur le périmètre des instances représentatives du personnel, qui prévoit un CE unique.

Sur le fond, les élus font leurs, les remarques et préconisations de l'ICCHSCT et de son expert. Ils jugent que ce projet présente trop de zones d'ombre sur les fonctionnements des futures régions et du réseau régional.

Concernant l'autonomie annoncée, les élus ne voudraient pas que les futurs directeurs régionaux soient réduits à un rôle d'administration budgétaire et éditoriale ; une forme de mise sous tutelle et une autonomie toute relative.

L'allocation budgétaire aux futures régions n'est pas connue. La répartition se fera-t-elle en fonction de l'existant et notamment des effectifs ? Des territoires à couvrir ? En fonction des projets ? Comment s'organisera une éventuelle réévaluation budgétaire en cours d'année ?

Côté éditorial, les créneaux et leurs genres seront fixés à Paris. On risque d'assister à une uniformisation éditoriale, qui est le contraire de la proximité : ce qui fonctionne dans une région ne fonctionne pas nécessairement à côté. Les futurs managers n'auront pas la main pour inventer.

Les élus notent la recentralisation d'un certain nombre de fonctions, comme la régulation ou les moyens généraux et une montée en puissance de la DRH centrale, qui interroge sur le rôle des RH de proximité, leur niveau de compétence et leur marge d'autonomie.

Sur le numérique, la réorganisation apparaît comme une « coquille vide » : elle n'est accompagnée ni d'un projet éditorial, ni de moyens, ni d'un plan de formation adapté. Les élus craignent que le développement numérique se fasse sur des « temps masqués ». Le rapport de l'expert juge pourtant alarmante la situation d'un certain nombre de salariés affectés au numérique, notamment les éditeurs web. Sur la gouvernance, la répartition des rôles entre le délégué au numérique, le chef info web et le rédacteur en chef n'est pas claire. Les nécessaires efforts de formation ne sont pas formalisés, alors que le déficit de compétence de l'encadrement en matière de numérique est largement mis en avant.

Les élus déplorent que des organigrammes (hors encadrement) n'aient pas été communiqués. Car le projet va avoir des impacts sur l'activité et les conditions de travail d'un grand nombre de fonctions.

Dans le pôle Nord-Ouest, le fonctionnement mutualisé de la gestion d'antenne va trouver ses limites en cas de montée en puissance de l'activité des futures régions, qui risque d'augmenter la charge de travail et les spécificités régionales.

Les élus alertent une nouvelle fois la direction sur la situation des assistantes, qui, majoritairement se sentent déconsidérées et souhaitent changer de métier.

Ils s'interrogent également sur le revirement de la direction qui dote les Pays de la Loire d'un administrateur de production, alors que la Normandie, future plus grande région du Nord-Ouest, n'en disposera pas.

Le pôle Nord-Ouest a déjà fait l'expérience de la recentralisation de la paie et l'expérience ne joue pas en faveur de ces centres de service partagés (CSP) : baisse de la qualité de la relation

avec le salarié, charge de travail et isolement des gestionnaires de paie, multiplication des problèmes, allongement des délais de résolution.

Le projet ne présente pas de répartition clairement définie des nouvelles tâches des salariés des services communication.

En réalité, cette réorganisation apparaît avant tout comme un projet politique et économique, pas une réforme éditoriale. Avec le risque de voir à moyen terme la proximité réduite au périmètre administratif pour les régions à plusieurs antennes.

Le projet vise à dégager de nouveaux gains de productivité, qu'il faut mettre en regard de l'objectif de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux d'ici 2020, ce qui équivaudra à 500 suppressions de postes, en grande partie en région. Un nouveau choc pathogène de productivité dans des stations exsangues, qui profitera aux économies, pas au développement ni à la qualité.

Pour toutes les raisons énoncées précédemment et compte tenu des carences du projet, les élus du CE France 3 Nord-Ouest rendent un avis négatif sur le projet de réorganisation de France 3.

Face aux risques psychosociaux importants que comporte ce projet et afin de pouvoir en suivre le déploiement opérationnel, les élus soutiennent la demande des élus de l'IC-CHSCT, quant au suivi de la mise en place de la réorganisation. De leur côté, ils assureront chaque mois en CE un suivi sur tous les aspects de cette réorganisation.

Enfin, il faut des instances de proximité dotées de vraies prérogatives, en cohérence avec le niveau d'autonomie des futures régions, avec un nombre d'élus et des moyens à la hauteur des enjeux qui attendent les salariés pour les années à venir.

Adopté par 8 voix.

5 abstentions.

La CGT et FO s'associent.

A Rennes, le 6 décembre 2016